

## Directives relatives aux projets pluridisciplinaires

### 1. **Objet**

- 1.1 Le Pour-cent culturel Migros soutient par le biais de contributions financières les festivals pluridisciplinaires ainsi que les productions ayant caractère à donner de nouvelles impulsions culturelles afin d'encourager le développement de nouvelles formes de production.

### 2. **Des contributions sont versées aux catégories suivantes**

#### 2.1. **Les productions**

- a. caractérisées par au moins deux disciplines culturelles équivalentes et un rayonnement national
- b. ou celles qui ne peuvent être classées dans aucune des disciplines culturelles suivantes: film, danse, littérature, théâtre, petites scènes, musique, beaux-arts, nouveaux médias, patrimoine culturel et monuments historiques

#### 2.2. **Les festivals pluridisciplinaires**

- a. caractérisés par au moins trois disciplines culturelles équivalentes et un rayonnement national
- b. ou ceux axés sur la promotion de nouvelles formes de production et sortant ainsi du cadre des disciplines culturelles susmentionnées

### 3. **Aucune contribution n'est versée aux catégories suivantes**

- a. Les productions dont le budget initial dépasse CHF 800'000
- b. Les festivals dont le budget initial dépasse CHF 1.6 million
- c. Les festivals au caractère principalement socioculturel